

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

N°226

En exercice : 49

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 35

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 NOVEMBRE 2017

L'AN deux mille dix sept, le 15 novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 9 novembre 2017, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MARINO Danièle, KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, FAGARD Alice, SANON Guillaume, GARNIER Daniel, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamila, VANNIER Jean-Yves, LENZI Ling, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : DUCATTEAU Sylvie, MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya, LENOURY Nadia.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Jean-François MONINO

Monsieur Anthony DAGUET

Madame Laurence GRARE

Madame Sandrine LE MOINE

Monsieur Boualem BENKHELOUF

Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI

Madame Akoua Marie KOUAME

Monsieur Nourredine KADDOURI

Monsieur Salah CHIBAH

Madame Sophie VALLY

Madame Hana RABAH

Madame Mériem DERKAOUI

Madame Evelyne YONNET

Monsieur Daniel GARNIER

Monsieur Rachid ZAIRI

Madame Thérèse MBONDO

Secrétaire de séance : Sophie VALLY

Direction Générale Adjointe Solidarités et Proximité/ Direction de l'Education et de l'Enfance/Service Enseignement

OBJET : Avenant n°3 à la convention de fonctionnement du groupe scolaire Maria Casarès / Robert Doisneau : reconduction de la répartition des classes entre les Communes d'Aubervilliers et de Saint-Denis pour l'année scolaire 2017/2018.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°175 du 30 juin 2011 relative à la convention de fonctionnement du Groupe Scolaire Intercommunal conclue entre la Commune de Saint-Denis et la Commune d'Aubervilliers ;

Vu les délibérations successives portant avenant à la convention initiale conclues entre les Communes de Saint-Denis et d'Aubervilliers ;

Vu le budget communal ;

Vu le projet d'avenant n°3 de la convention de fonctionnement du groupe scolaire Maria Casarès / Robert Doisneau définissant la répartition du nombre de classes entre les deux Communes pour l'année 2017/2018 ;

Vu la délibération de Saint-Denis du 29 juin 2017 approuvant l'avenant n°3 de la convention de fonctionnement du groupe scolaire Maria Casarès / Robert Doisneau définissant la répartition du nombre de classes entre les deux Communes pour l'année 2017/2018 ;

Considérant que pour la rentrée scolaire 2016, compte tenu des effectifs persistants des écoles maternelles d'Aubervilliers, les Commune d'Aubervilliers et de Saint-Denis ont convenu par avenant de modifier la répartition de la structure pédagogique albertivillarienne de la manière suivante :

- 14 classes pour Aubervilliers (7 classes maternelles et 7 classes élémentaires)
- 14 classes pour Saint-Denis (6 classes maternelles et 8 classes élémentaires)

Considérant que pour l'année scolaire 2017/2018, la Commune d'Aubervilliers demande le maintient de cette répartition ;

Adoption à l'unanimité par 43 pour

DELIBERE :

APPROUVE l'avenant n°3 à la convention de fonctionnement du Groupe Scolaire Intercommunal conclue entre les Communes de Saint-Denis et d'Aubervilliers, pour la nouvelle répartition des classes dudit groupe scolaire pour l'année 2017/2018, tel que celui-ci est annexé à la présente délibération.

AUTORISE Madame la Maire à signer cet avenant.

Reçu en préfecture le : 17/11/17
Publié le : 17/11/17
Certifié exécutoire : 17/11/17

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

